

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

1 an 6 mois 3 mois  
fr. 20 11 6

Rédaction et Expédition

BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires  
lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## Considérations économiques

XLIX

LE FERMAGE ET LE MÉTAYAGE.

Le propriétaire qui ne dirige pas lui-même la culture d'un domaine rural, en cède ordinairement, dans ce pays, l'exploitation à un fermier. La classe des fermiers a été naguère encore très importante dans notre canton, et on a vu des membres de cette corporation arriver aux plus honorables fonctions de notre petite République. Cependant, il semble que le fermage traverse une crise. Les bons fermiers se font rares, c'est du moins la plainte des propriétaires, et les fermiers à leur tour se plaignent de ne plus faire d'aussi bonnes affaires qu'autrefois dans une exploitation rurale. Notre canton est envahi, surtout dans sa partie septentrionale, par des fermiers bernois, qui peuvent souvent faire de meilleures conditions, parce qu'ils trouvent dans des banques de Berne l'argent à un taux fort modéré.

Le fermage est une entreprise d'exploitation rurale faite par l'entrepreneur à ses risques et périls et avec son capital. Le propriétaire fournit la terre, les bâtiments et le capital fixe; le fermier se procure le bétail, les instruments de culture, le capital roulant, etc. Il résulte de là que le fermier a besoin de disposer d'un capital important. Or, ce capital il le possède rarement lui-même, il faut donc qu'il se le procure au moyen d'emprunts. Les conditions actuelles du crédit dans notre canton sont telles qu'un fermier qui est endetté doit avoir beaucoup de peine, après avoir payé la rente au propriétaire, à payer l'intérêt du capital emprunté et à supporter les autres charges de la culture. De là vient que tant de fermiers se ruinent, que tant d'autres ne se tirent d'affaires qu'en ruinant une propriété par

des procédés de culture intensive qui épuisent le sol souvent pour de longues années.

Les difficultés toujours plus grande que l'on a à trouver de bons fermiers nous ont fait nous demander s'il n'y aurait pas lieu d'essayer du système du métayage. Ce système était, il n'y a pas longtemps encore, très décrié dans les pays où on l'appliquait, et nous convenons qu'il est mauvais, routinier et stérile avec l'absentéisme du propriétaire, comme c'était l'usage à peu près général en France, il y a peu d'années. Mais à mesure que les grands propriétaires du sol se rapprochent de leurs domaines, le métayage perd ses inconvénients et se montre sous un jour plus favorable. L'Association catholique, revue publiée sous la direction de M. le comte de Mun et qui est l'organe des économistes chrétiens de France, est très favorable au métayage, à la condition toutefois que les propriétaires soient à proximité des métayers, et puissent suivre la marche de l'exploitation rurale.

Le métayage est essentiellement une association entre le propriétaire du domaine et le cultivateur de ce même domaine. Le propriétaire fournit le sol, les bâtiments et le logement et d'exploitation, le bétail et les outils agricoles; le cultivateur fournit le travail. Le partage des produits de l'exploitation se fait d'après des bases convenues et qui varient suivant les divers modes de culture, la richesse du sol et les usages des différents pays. Le métayer est plus qu'un domestique, puisqu'il est associé au propriétaire; mais il est moins que le fermier le quel fait seul l'exploitation du domaine, tandis que le premier fait cette exploitation d'entente et par association avec le propriétaire du sol.

Le métayer n'a pas besoin d'un grand capital, puisqu'il n'a qu'à pourvoir à son entretien, à l'entretien et au paiement de ses domestiques, s'il en a, et éventuellement

devant cette multitude, et sur le champ ils répondent à ce vœu. Ils parlent tour à tour: Maximin est tout de feu, et semble de nouveau en présence de la Dame brillante; Mélanie, plus modeste, paraît être en extase et transmettre une vision céleste.

La foule attentive est suspendue aux lèvres de ces pauvres enfants. Quand elle entend retentir de nouveau les menaces terribles de la Dame, que tout le monde reconnaît pour la Mère de Dieu, tous éclatent en sanglots, en proie à une indicible émotion. L'abbé Michon se lève, et plein de compassion pour ces pauvres gens effrayés: « Courage, leur dit-il, vous êtes touchés, repentants, convertis; c'est ce que Dieu demande de vous, de nous tous, pour détourner ses châtements de nos têtes. Persévérons, nous faisons pénitence, et nous serons préservés. »

Ces paroles, dont on comprend la justesse et l'à propos, ramènent le calme et la confiance dans les esprits. Aussitôt on entonne le cantique de Marie; deux chœurs immenses se répètent les versets des deux côtés opposés du torrent; puis la foule tombe à genoux, élève au Ciel des supplications pour les pêcheurs, pour la France, pour l'Eglise. Ce fut la conclusion de ce magnifique pèlerinage de pénitence.

Peu après, les processions des paroisses de la montagne s'étaient reformées et gravissaient, dans toutes les directions, les sentiers de leurs villages, en chantant l'hymne d'actions de grâces et d'autres cantiques. Ce spectacle était ravissant.

De leur côté, les habitants de Corps et des

à sa part dans les pertes qui peuvent résulter d'un accident, comme la perte d'une tête de bétail, ou l'incendie d'une partie des récoltes. Par l'assurance, on peut même parer à ces dernières chances de pertes. Ainsi le métayage est très avantageux aux cultivateurs actifs et soigneux, mais peu fortunés, qui peuvent entreprendre une exploitation rurale sans s'engager dans les dettes.

L'expérience a prouvé que le propriétaire qui surveille son métayer et use raisonnablement des droits que lui donne l'association, trouve un revenu très satisfaisant du capital qu'il met dans l'exploitation pour l'écurie et pour les outils agricoles. Ce capital est en tout cas eu sûreté.

Nous avons cru devoir soumettre ces observations à ceux qui s'intéressent au progrès économique du pays et qui désirent favoriser les cultivateurs capables et actifs, mais manquant de capitaux nécessaires pour faire de bons fermiers.

## CONFÉDÉRATION

Les *Zurcher Nachrichten* annonce que cette société a décidé de se dissoudre et de mettre un solde de caisse disponible, s'élevant à 1850 fr., à la disposition du Pius-Verein. Cette dernière résolution s'expliquerait, suivant le journal zuricois, par le fait que les comités des sections de Genève et de Berne étaient composés essentiellement de catholiques-romains.

Suivant la *Zurcher Post* les héritiers de Louis Favre et le consortium auraient désigné M. l'ingénieur Stockalper comme chef des travaux du tunnel et représentant de l'entreprise. La Compagnie n'aurait formulé aucun motif d'opposition à cette désignation.

## NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Dimanche soir, un grave accident est arrivé à la gare de Bienne. Un

vallées s'écoulaient lentement le long des torrents, en envoyant à leurs frères montagnards leurs chants d'adieu et d'allégresse.

VII

Le 31 mai fut un magnifique triomphe pour la Salette. Il semblait qu'après cette manifestation le Fait ne serait plus discuté, ne pourrait plus l'être. Il va cependant plus que jamais devenir un objet de contradiction et de dispute, et les plus difficiles à accepter seront ceux-là mêmes que l'on accuse de l'avoir fait surgir.

Les prêtres, en effet, furent les plus lents à se rendre, les plus sévères à examiner les témoins, et, quelques-uns, les plus rebelles à confesser l'évidence.

Ce furent des prêtres qui soulevèrent les objections les plus minutieuses, qui opposèrent les raisonnements les plus subtils, qui mirent en avant les conjectures les plus impossibles, qui tendirent aux enfants les pièges les plus habiles.

Il semblait qu'ils ne voulassent pas croire. Les plus tenaces, à bout de contradictions, ne sachant sur quoi appuyer encore des objections nouvelles, redescendaient de la Montagne en répétant: « C'est étrange!... C'est vraiment extraordinaire!... » comme s'ils eussent cherché sans fin quelque prétexte de lutter contre l'évidence qui les avait saisis.

— Mais quelqu'un vous a appris cela, dit un jour à Mélanie, l'un de ces rebelles à la lumière, en voyant avec quelle facilité et volubilité elle faisait son récit.

— Hé! oui, Monsieur, répondit l'enfant

ouvrier d'équipe, en voulant détacher un wagon en marche, a tout à coup glissé sur les rails, et a eu les deux jambes coupées. Ce malheureux, victime de son imprudence, est marié et père d'un enfant; il a été transporté à l'hôpital; son état est désespéré.

— Un accident est arrivé la semaine dernière sur la « Schynigge Platte » à un étudiant de Francfort, du nom de Wedding. Voici comment la *Liste officielle* d'Interlaken raconte cet accident.

« Les flancs escarpés de la montagne du côté de Lauterbrunnen, sont sillonnés de petits sentiers étroits que l'indigène connaît seul. Pour s'y aventurer, il faut absolument un guide expérimenté. M. Wedding et ses amis, MM. P. Dooste, de Demold, et A. Götze, de Wiesmar, eurent pouvoir s'en passer et ils s'acheminèrent seul dans la direction de Zweilutschinen. Ils n'avaient pas de chaussure ferrée, ignorant que l'herbe desséchée par le soleil est plus dangereuse encore que la glace. On tombe aisément sur ces pentes couvertes de gazon sec et celui qui tombe est presque irrévocablement perdu. Il descend comme une flèche sur le dos d'abord, puis il est précipité la tête la première, le corps tout entier roule comme une pierre jusqu'à ce qu'un abîme l'engloutisse ou qu'une paroi de rocher l'arrête. C'est ce qui est arrivé à M. Wedding. Ces amis, qui étaient auprès de lui quand il glissa, n'eurent pas le temps de le retenir; ils le virent, entraîné d'abord avec une rapidité vertigineuse le long des pentes abruptes de la montagne, disparaître bientôt, précipité en bas d'une paroi de rochers. On s'était aperçu à Gundlischwand de ce qui passait. On courut au secours de M. Wedding, que l'on trouva étendu dans l'herbe, prive de connaissance. On le transporta à Zweilutschinen, où il reçut les soins que réclamait son état, néanmoins on a peu d'espoir de le sauver.

— Nous lisons dans le *Pays*:  
« On nous écrit de Delémont que le jour de l'Assomption, l'église paroissiale de cette ville était pleine d'une foule comme on n'en a pas vu aux plus beaux jours du catholicisme à Delémont.

« Mais combien cette église était malpropre et détestablement tenue: c'était bien

avec malice, si on ne me l'avait pas appris, je ne saurais pas, moi.

— Qui donc vous l'a appris? reprend le prêtre, qui croit l'avoir surpris.

— Celle-là, Monsieur, qui m'a commandé de le faire passer à son peuple.

Un autre, qui veut aussi à toute force qu'on lui ait appris une leçon, lui objecte:

— On dit que vous n'avez point de mémoire, comment avez-vous pu retenir toute cette histoire? Voici trois fois que je vous entends, et je ne pourrais rien répéter.

— Monsieur, si la sainte Vierge vous l'a dite...

— Ah! vous savez donc que c'est la sainte Vierge qui vous a parlé?

— Moi, je ne sais pas; mais on dit que c'est la sainte Vierge ou quelque sainte.

— C'est peut-être une grande reine qui vous a apparu? insinuait un autre; c'est bien possible une reine!

— Oh! Monsieur, pas assez pour s'enlever. A cette réponse, les interlocuteurs se regardèrent stupéfaits; ils n'attendaient pas une si concluante réplique.

— Comme on voulait absolument trouver un personnage qui eût trompé ces enfants, quelqu'un leur dit un jour:

— C'est peut-être le démon qui vous a parlé?

— Oh! non, Monsieur, répondirent-ils tour à tour sans s'être entendus, et presque dans les mêmes termes; le démon ne porterait pas la croix, ne défendrait pas de jurer, ne dirait pas d'aller à la messe.

D'autres voulaient qu'ils eussent vu et

19 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

par l'abbé NORTET

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

L'ENÈNEMENT DE LA SALETTE

DISCUTÉ PAR LES HOMMES, EST CONFIRMÉ PAR LE CIEL 1847

I. Les Bergers au couvent de Corps. — II. Guérisons miraculeuses. — III. Attaques de la peste irrégulière. — IV. Intervention du Ministre de la Justice et des Cultes. — V. Pèlerinages par les Bergers avec les Prêtres qui les interrogent. — VI. Discussions morales subies par les Bergers de la Salette. — VII. Mgr Vilvévène de Grenoble nommé deux Commissaires pour faire une enquête juridique. — X. Le premier Anniversaire, 19 septembre 1847. — XI. Décision de la grande Commission de 1847.

V

Les bergers eurent leur tour. La foule les avait accablés de son assiduité durant tout le jour, sans que jamais ils se fussent soustraits à la charge de leur mission. On leur demanda maintenant de faire un récit public

l'image matérielle du désordre affreux que l'erreur est venue, avec le schisme, apporter dans bien des âmes. A la sacristie et partout on remarquait des traces de vandalisme.

Mais là n'est point encore la grande profanation. Dans le tabernacle, on a trouvé gisant sur le seuil deux grandes hosties brisées en plusieurs morceaux et éparpillées avec environ cinquante petites hosties jetées hors du ciboire, qui était relégué dans un coin de la sacristie. Le vase sacré renfermait encore plusieurs particules consacrées.

Ce sont là des sacrilèges horribles à dire, et c'est avec ceux qui profanent ainsi le sacré corps de Jésus-Christ qu'on veut nous forcer à partager l'église et l'autel... Jamais! Cela ne nous serait pas défendu, que le respect que nous devons à notre culte et à nos croyances suffirait à nous l'interdire absolument.

On assure que les vieux-catholiques, après beaucoup d'efforts, sont parvenus à recueillir trente-cinq signatures environ de personnes revendiquant la co-jouissance de l'église et la moitié du traitement affecté au curé de la paroisse.

Une simple lecture de la loi suffit à anéantir ces prétentions. Si l'on va contre la loi, on trouvera des juges, et il faut espérer qu'à Berne ou à Lausanne il y en aura aussi bien qu'à Berlin.

On s'est souvent demandé pourquoi les Bernois tenaient tant à doter la Suisse de cette belle institution qui fleurit chez eux, l'assistance au domicile. Ce n'est pas bien malin.

Sur près de 300,000 Suisses habitant d'autres cantons, il y en a 136,000 allemands dans les cantons allemands, 115,000 allemands dans les cantons français et seulement 10,441 français dans les cantons allemands.

La proportion est encore plus frappante si l'on examine les Suisses habitant dans un canton d'autre langue. Pour 11 allemands habitant les cantons français, il y a à peine 1 français dans les cantons allemands, soit proportionnellement 10 fois moins.

Berne, qui n'a que le 5 1/2 0/10 de sa population de Suisses d'autres cantons, tandis qu'il nous envoie le 14 0/10 de ses ressortissants, serait enchanté de mettre à notre charge l'assistance des Bernois indigents qui viennent chercher chez nous un pays plus fertile et une vie plus facile.

La est tout le secret de l'affaire! On n'en est pas arrivé là, et nous espérons bien qu'on n'y arrivera jamais. On a simplement admis que les cantons doivent pourvoir à ce que les secours nécessaires et un traitement médical soient donnés aux ressortissants malades d'autres cantons, dont le transport ne pourrait s'effectuer sans préjudice pour leur santé.

Cela est humain et juste, mais il ne faut pas aller plus loin. Chacun a ses pauvres. (Estafette.)

**Bâle-Campagne.** — Les régents du district de Waldenbourg refusent de payer la taxe militaire. Ils basent leur recours sur le fait que, donnant l'enseignement de la gymnastique militaire, il font ainsi du service. Si ce singulier motif était admis, il en résulterait que tout instituteur primaire se-

rait en même temps instructeur militaire, c'est-à-dire fonctionnaire fédéral.

**Argovie.** — La petite localité de Wasserfallen, commune de Unter-Siggenthal, ne compte que 18 maisons et cependant on y trouve tous les rouages modernes de la bureaucratie et de l'industrie: d'abord le syndic, puis son adjoint, 1 huissier, 1 instituteur, 1 agent d'assurance contre les incendies, 1 balayeur, 1 épicière, 1 teneur de livres, 1 tailleur, 1 couturière, 4 charpentiers, 3 serruriers, 1 charron, 1 tonnelier, 1 brasseur, 1 pintier, 1 maçon, 1 tailleur de pierres, 2 bouchers, 2 jardiniers, 1 dressoir de chiens, 1 meunier, 2 laitiers, 1 cordonnier, 1 marchand d'huiles, 1 maître d'équitation, 1 fromager, 1 tambour, 1 cocher, 1 chimiste (1), 1 monsieur et 1 sage-femme. — Ainsi dans ses 18 maisons, Wasserfallen, possède 39 fonctionnaires et maîtres d'état. Commune modèle!

**Tessin.** — Nous avons reçu trop tard pour paraître hier, la dépêche suivante sur les préparatifs de la réunion cantonale du Pius Verein à Balerna.

Balerna, 20 août.  
Les préparatifs de l'Assemblée cantonale du Pius-Verein à Balerna sont splendides. La réunion du Comité cantonal a été nombreuse. La municipalité et le peuple ont fait un accueil très sympathique. On a offert les vins d'honneur.

On espère pour demain un très grand concours de la population.

**Vaud.** — Après un jour et demi de débats, le tribunal correctionnel du district de Lausanne a condamné à deux ans de réclusion, 10 ans de privation des droits civiques et aux frais, un agent d'affaires de Lausanne, nommé Bourgoz, prévenu de onze abus de confiance. Bourgoz avait déjà été condamné à Vevey en 1858, pour le même délit, à 10 mois. Il faisait de nombreuses affaires d'escompte, recouvrement de créances, etc.

Ce procès avait attiré un public nombreux et fait quelque bruit en raison de l'accumulation des délits.

Vu l'état des récoltes, le conseil d'Etat a décidé de retarder jusqu'au 8 septembre l'ouverture de la chasse générale. Comme l'an dernier, la chasse de montagne, qui ne peut se faire qu'en septembre et sans chiens, dans la région au dessus des récoltes, est naturellement exceptée de cette mesure.

On écrit d'Ormont-dessus à la Gazette de Lausanne:

J'ai vu signaler un triste accident qui est arrivé lundi dans la journée, au pied du glacier de Sauffleuron, entre l'Oldenhorn et le Sex Rouge.

A 6 heures du matin, une troupe de jeunes Anglais, accompagnés de quelques jeunes filles, mais malheureusement sans aucun guide, partirent par le Creux-de-Champ, pour traverser les glaciers qui séparent les Diablerets de l'Oldenhorn.

Il paraît qu'en redescendant par le Dard, l'un des jeunes Anglais, nommé Foster, risqua imprudemment une glissade sur un névé abouissant à un précipice; la chute fut mortelle.

Aussitôt la nouvelle connue, le délégué de la justice de paix (président de section)

Mais comment cela, puisque le 19 vous étiez bons amis, vous parliez ensemble?

Monsieur, je vous parle, et cependant je ne vous connais pas.

Une source de fréquentes objections, pour les ecclésiastiques qui venaient interroger ces pauvres enfants, était le langage du personnage mystérieux. « Ce ne peut être la sainte Vierge qui a parlé, disaient-ils; elle n'aurait pas tenu ce langage grossier, incorrect, trivial: On va à la boucherie comme des chiens, quelle choquante expression! »

Hélas! les pauvres bergers n'étaient point assez savants pour répondre à des hommes qui auraient pu trouver d'eux-mêmes, dans les saintes Lettres, la solution à leurs difficultés. Ces pères ignorants se contentaient de répéter avec une simplicité charmante: Je dis comme j'ai entendu; je ne suis pas chargé de le faire croire, mais de le dire.

Où bien encore: Hé! Monsieur, vous êtes plus savant que moi, expliquez-le vous-même.

Etaient-ils donc, en effet, chargés de résoudre les difficultés de plus doctes? Une autre pierre de scandale pour plusieurs, c'étaient les menaces prophétiques qui ne se trouvaient point encore réalisées à leur gré. La disette de cette année, la maladie des rasins et des pommes de terre, la mortalité des enfants à Corps, et d'autres symptômes de fléaux plus ou moins manifestes, ne leur paraissaient pas répondre à la grandeur de l'impression produite sur les esprits. On ne voulait point admettre de rémission dans la sévérité divine, ni de retard dans son accomplissement; et, sans cause

et le syndic, accompagnés de quelques guides dévoués, partirent vers les six heures du soir pour chercher le corps du malheureux.

Par une nuit noire et un temps neigeux, ils escaladèrent, au péril de leur vie, les rochers qui surplombent la cascade supérieure du Dard.

Ce n'est que ce matin qu'ils purent transporter le corps du malheureux jeune homme au Plan-des-Iles.

On lit dans le Journal de Vevey:

Un accident est arrivé hier soir sur le lac à onze heures et demie. Un batelier qui venait de mettre en ordre les embarcations sur leurs ancres, voulut, en compagnie d'un ami, faire une petite promenade en canot. Arrivés à quelque distance du bord, il se disposa à allumer la lanterne indispensable à toute embarcation pendant la nuit, mais il paraît qu'en changeant de place il fit un faux mouvement qui le précipita lui et son camarade dans le lac et fit en même temps chavirer l'embarcation. Malgré les appels réitérés, les secours nécessaires ne purent arriver à temps et le canotier disparu au fond de l'eau sans que son ami, J. H., pût réussir à le sauver; ce dernier, après avoir plongé plusieurs fois dans différentes directions, dut enfin renoncer à ses recherches rendues excessivement difficiles, sinon impossibles, à cause de l'obscurité complète qui régnait à ce moment, et songer à se mettre lui-même en sûreté sur le fond du bateau renversé. Deux canots partis du rivage par les soins de Louis Boulenaz, qui a déjà opéré plusieurs sauvetages et obtenu bien des récompenses, ne réussirent à ramener que J. H., transi et très ému, avec son embarcation.

La victime de ce triste accident était âgée d'environ 40 ans.

**Neuchâtel.** — Dimanche a commencé à Neuchâtel la réunion de la société suisse des ingénieurs et architectes.

Une question fort importante figurait à l'ordre du jour de cette réunion: celle de la réorganisation de l'école polytechnique. Un rapport fort complet et intéressant a été présenté par M. J. Meyer, ingénieur en chef de la Suisse-Occidentale, qui a terminé en proposant à l'assemblée les conclusions suivantes:

1° La Société des ingénieurs et architectes suisses réunis à Neuchâtel, après avoir à nouveau examiné la question de la réorganisation de l'école polytechnique, confirme le vœu exprimé au haut Conseil fédéral par l'adresse du mois d'août 1878 de son comité central, et appuie la pétition des anciens élèves de l'école polytechnique.

2° Spécialement en ce qui concerne l'administration de l'école polytechnique, l'assemblée générale exprime son regret qu'aucun technicien n'ait trouvé place dans le conseil d'école récemment renouvelé, et demande qu'il soit tenu compte à l'avenir de l'élément technique dans la composition de cette autorité.

Elle insiste spécialement pour la formation d'un conseil de perfectionnement ou d'une commission d'experts fonctionnant à titre permanent à côté de ce conseil, dont l'existence a été rendue indispensable par l'exclu-

sérieuse, on tourmentait les enfants à ce propos.

Les choses prédites par cette Dame, disait-on à Mélanie, ne sont pas arrivées: il n'y a pas eu de famine.

Monsieur, répondit-elle, le bon Dieu n'est pas comme les hommes, il ne punit pas tout de suite.

Comme on revenait souvent sur cette difficulté, la même Mélanie répondit une autre fois avec quelque vivacité:

Monsieur, vous êtes bien pressé.

Pour Maximin, il se contentait de dire:

Et si l'on se convertit?

Où bien, quand il fut plus instruit dans l'histoire sainte:

Comment savez-vous, Monsieur, si elle ne viendra pas? Le déluge a été cent ans à venir après que Noé l'eût annoncé.

On ne manqua point non plus de leur faire une grosse difficulté de leurs défauts.

Si la sainte Vierge avait voulu parler à des enfants, disait-on un jour à Maximin, elle eût choisi de bons petits enfants, bien pieux, au cœur pur.

Comment savez-vous, Monsieur, répliqua le berger avec un calme plein de dignité, si je n'ai pas le cœur pur?

Oh! c'est que vous m'avez scandalisé ce matin en servant la messe: vous tourniez la tête.

Quel crime! On lui objectait encore: Maximin, je ne puis avoir foi en vous, vous êtes si étourdi!

sion de l'élément technique de l'autorité administrative supérieure.

Elle appuie aussi tout particulièrement la demande d'une plus forte prise en considération de la langue française dans l'enseignement de l'école.

Tout en reconnaissant que les propositions du conseil d'école constituent un progrès, elle estime qu'il faut aller plus loin, et partage sur ce point les vues de la Société des anciens élèves de l'école polytechnique.

L'assemblée générale charge le comité central de présenter, d'accord avec le comité de la Société des anciens élèves de l'école polytechnique et sur la base de la discussion qui a eu lieu, au conseil d'école, les observations de notre société sur ces propositions, et au besoin de les transmettre au Conseil fédéral.

Ces conclusions ont été adoptées à une grande majorité.

CANTON DE FRIBOURG

Société fribourgeoise des fromagers

Réunion des éleveurs de bétail en vue du Heerd-book

Assemblée générale sur dimanche, 24 courant, à 2 h. de l'après-midi, à la grande salle de l'hôtel de-ville, à Bulle.

TRACTANDA:

- 1° Exposé des comptes;
- 2° Primes à décerner;
- 3° Rapport sur des améliorations dans l'industrie laitière;
- 4° Divers.

Les éleveurs de bétail sont priés de se rendre aussi nombreux que possible dans cette assemblée, où l'on s'occupera de l'importante question du Heerd book, ainsi que des inscriptions du bétail à y être portées. Le Comité.

Nous lisons dans le Pays:

Le Pays a dit, il y a quelques jours, qu'on avait offert à M. le doyen Chèvre le rectorat du collège catholique de Fribourg. Nous sommes en mesure de confirmer entièrement l'exactitude de cette information. Ajoutons, toutefois, que dans le vif attachement qu'il porte à sa paroisse, M. le curé doyen de St-Ursanne n'a pas cru devoir accepter des propositions aussi flatteuses, surtout dans les circonstances encore si pénibles que traverse le Jura catholique. Le conseil d'Etat du canton de Fribourg n'a pu que s'incliner devant un refus aussi honorablement motivé, mais il ne l'a agréé, croyons-nous, que momentanément. Ces témoignages d'estime et de distinction si mérités rejaillissent sur la population entière de St-Ursanne et sur le clergé jurassien dont M. le doyen Chèvre est un des membres les plus érudits.

Les pèlerins fribourgeois qui, chaque année, se rendent à Notre-Dame-des-Frutes pour assister à la fête anniversaire de la Consécration de la Sainte Chapelle par les anges, seront bien aises d'apprendre que cette fête du 14 septembre, tombant sur un dimanche, sera célébrée cette année avec une solennité exceptionnelle.

En voici le programme:

13 SEPTEMBRE. — Après-midi, ouverture solennelle de la fête par des salves d'artillerie et la sonnerie de toutes les cloches. A 2 h. 1/2, Vêpres pontificales et sermon d'ouverture. Le soir: musique sur la place.  
DIMANCHE, 14 SEPTEMBRE. — Avant-midi, à 4 h. du matin, office pontifical dans la Sainte Chapelle. A 8 h., sermon de circonstance et suite office pontifical au grand autel.  
Après-midi. A 2 h. 1/2, Vêpres solennelles, salut regina, allocution.  
Le soir, procession du Très Saint Sacrement dans l'église et sur la place. Illumination.  
PENDANT TOUTS LES JOURS DE L'OCTAVE, office solennel à 9 h. du matin.  
Le 22 septembre, la fête de saint Maurice, premier patron de l'église, sera célébrée avec une grande solennité.

En annonçant le résultat de la réunion électorale de Farvagny, nous avons indiqué quelle serait désormais notre attitude dans la situation qui est faite au canton par l'apparition d'un parti dit des indépendants. Quoique cette déclaration de principes n'eût rien de commun avec le résultat de la réunion de Farvagny, et que nous eussions pris soin de bien distinguer les deux choses, on nous revient que, de divers côtés, on nous prête l'intention de viser telle ou telle des candidatures proposées. Nous désavouons formellement toute idée de ce genre.

entendu en rêve ce qu'ils avaient raconté, leur objectant qu'ils s'étaient endormis.

Monsieur, dit Mélanie, nous avions dormi; mais quand la Dame nous a apparus nous étions éveillé.

Et Maximin, à une question semblable où l'on mêlait l'insinuation de somnambulisme, répondit sans hésiter:

Mais si l'on fait quelque chose en dormant, on sait après que c'était en dormant, et moi, je sais que j'étais bien éveillé!

Et si cette Dame, insista un autre, est venue là pendant que vous dormiez?

Une Dame pouvait bien venir, Monsieur, mais pas s'enlever.

Oh! elle s'enlevait! Mais cette belle Dame c'était un nuage brillant; les nuages affectent parfois des ressemblances si étranges.

Mais un nuage ne parle pas, et la Dame nous a parlé.

Cette question de nuage a joué un certain rôle dans les objections, et revenait souvent. Un curé de la Vallouise, au diocèse de Gap, demandait à Mélanie:

La Dame a disparu dans un nuage?

Il n'y avait pas de nuage.

Mais il est facile de s'envelopper d'un nuage et de disparaître. Avec vivacité et ironie, Mélanie répond: Monsieur, enveloppez-vous d'un nuage et disparaissiez.

On voulait aussi qu'ils se fussent connus à l'avance pour se concerter.

Connaissez-vous Maximin avant le 19 septembre? demandait-on à Mélanie.

Je ne l'ai connu que le vendredi.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 19 août.

La lettre de M. Jules Simon dans la France du soir prouve que l'ancien président du conseil est plus que jamais décidé à continuer sa campagne. On pense qu'il a publié cette lettre pour encourager les conseils généraux à le soutenir dans son opposition à M. Lepère, dans son discours du conseil général de la Yonne, ayant déclaré que le gouvernement ne songeait nullement à empêcher l'émission de vœux relatifs à l'enseignement, le mouvement politique va s'accroître dans tous les conseils généraux.

L'ensemble des élections des bureaux ne s'est pas encore parvenu, certains conseils généraux ayant remis à ce jour cette affaire; mais jusqu'ici, l'Ariège paraît être le département dans lequel les gauches ont un bureau qui était toujours dans les mains des conservateurs.

Le conseil général des Côtes du Nord a voté le feu: Un vœu contre les lois Ferry a déjà été déposé par 33 de ses membres. La dernière, un vœu analogue n'avait été voté que par 27 voix. On peut voir là la preuve du mouvement d'opinion qui se fait contre les lois liberticides du ministère Ferry.

La façon dont la République française a traité les conseils à l'émission de vœux relatifs des lois Ferry, il faut tirer une bonne conséquence, à savoir que M. Gambetta, plus ennuyé que charmé de la proposition, redoutant les résultats que pourraient avoir l'initiative imprudente de ses partisans, cherche à provoquer une motion qui amène le Sénat à voter le projet. Cette insistance prouve que les menaces de résolutions extrêmes formulées par les gauches pour le cas où l'art. 7 n'aurait pas été adopté, sont des ruses de guerre.

La haute Chambre aurait tort de s'effrayer de gauche va commencer une campagne en faveur du scrutin de liste. Les candidats sont connus d'avance. La vraie question est celle qu'on ne donne pas; la difficulté en présence du mouvement de réaction qui commence à se manifester, de trouver des candidats présentables dans les arrondissements où on les connaît trop, tandis que dans les autres on les connaît pas.

Le chef-lieu ces mêmes candidats pour passer si la tête de la liste était bien le dernier mouvement judiciaire n'a pas satisfait les gauches. Il y avait à la Chambre beaucoup de demandes formulées par les députés en faveur de gens qui n'ont pas été élus; M. Le Royer, qui n'a pu satisfaire à toutes, et il a dû nommer juges suppléants (non des clients qui comptaient sur un vote de plus positif. De là les mécontentements, qui feront, comme on dit, beaucoup de mal.

Surplus, M. Clémenceau va fonder un journal politique qui sera le moniteur de la République, comme la République française est le moniteur de l'opportunisme. Cela fera bien que le ministère compte sur la démission de son projet de loi sur le divorce, fait valoir le procès scandaleux de Lady Mordaunt en Angleterre.

Le divorce obtenu, elle se guérit sur elle aussi, s'est remariée avec un médecin et vivait dans la joie. Le divorce obtenu, elle se guérit sur elle aussi, s'est remariée avec un médecin et vivait dans la joie. Le divorce obtenu, elle se guérit sur elle aussi, s'est remariée avec un médecin et vivait dans la joie.

On nous répète qu'on doit fonder une nouvelle compagnie d'assurances contre l'incendie. — Il est à regretter que le conseil d'administration. — Rien ne sera décidé relativement au choix par le gouvernement du nouveau nonce du Pape.

Les autres présidents n'appartiennent à St-Petersbourg: On nous répète qu'on doit fonder une nouvelle compagnie d'assurances contre l'incendie.

ment dans quelques journaux français des renseignements inexacts sur la santé et les dispositions d'esprit de l'empereur. Un journal du soir entre autres publiait récemment un entrefilet dans lequel il affirmait que l'état malade de S. M. devenait inquiétant, et que les préoccupations avaient assombri son caractère.

« Ces nouvelles sont heureusement dénuées de tout fondement. Depuis huit jours, S. M. assiste aux manœuvres de Tsarskoé-Sélo qui se termineront le 20 ou le 21. Elle reste à cheval trois et quatre heures le matin, et autant le soir, sans en ressentir la moindre fatigue. Sa santé est des plus satisfaisantes.

« L'empereur paraît heureux au milieu de ses troupes. Il n'est nullement assombri et cause au contraire avec beaucoup de gaieté et d'affabilité. »

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 18 août.

La fête du patriarche saint Joachim, patron du Souverain-Pontife, a été célébrée hier, avec une pompe toute spéciale.

Un décret de la Sacrée-Congrégation des Rites a élevé cette fête au rang de rite double de deuxième classe, et les fidèles de Rome se sont préparés à la célébrer par un triduum très-solennel qui a eu lieu dans l'église monumentale de St-Ignace où se trouve un autel particulièrement dédié à saint Joachim. Les exercices du triduum ont été prêchés par un des plus illustres orateurs de la Compagnie de Jésus, le R. P. Gallerani, et les cérémonies religieuses ont été accomplies par les premiers prélats de la Cour pontificale, au milieu d'une foule immense de fidèles de toutes les conditions.

Une autre solennité a contribué à rendre à jamais mémorable le jour de la fête patronymique de Notre Très-Saint-Père le Pape. C'est hier, ainsi que je vous l'avais annoncé précédemment, que S. Em. le cardinal Monaco La Valletta a posé la première pierre de l'église qui doit s'élever, sur l'Esquiline, et précisément dans le vaste local du Champ Prétorien, en l'honneur du Cœur de Jésus.

Vos lecteurs connaissent déjà le caractère d'universalité qui est réservé à ce sanctuaire, comme à toutes les grandes œuvres de la Cité pontificale. Ils savent aussi que les Romains s'étaient engagés par un vœu solennel à construire ce monument de leur foi, le jour où ils seraient affranchis du joug de la Révolution. Mais voici que, sans attendre l'heure de la délivrance, ils se mettent généreusement à l'œuvre, témoignant ainsi de l'ardeur de leur foi, de la fermeté de leur confiance et ajoutant un nouveau titre à ceux qui leur obtiendront de fléchir le Cœur de Jésus et de voir enfin la réalisation de leurs desirs.

Ils en ont d'ailleurs un gage très-précieux dans l'assistance providentielle qui permet au Vicaire de Jésus-Christ de supporter, malgré la saison malsaine et brûlante, la captivité du Vatican et de faire en même temps la figure du seul et légitime souverain de la Cité pontificale. A cette heure où toute la cour des rois de Piémont fuit Rome et son climat fatal, le Pape reste vaillamment à son poste et il continue de vaquer avec une sollicitude infatigable aux grandes affaires de l'Eglise. Hier, à l'occasion de sa fête, il a reçu les félicitations et les vœux ad multos annos des Evêques cardinaux, des patriciens collèges de la prélature, des patriciens romains, bon nombre desquels sont venus tout exprès des lieux de villégiature où ils se trouvaient.

Quelle différence entre ces démonstrations spontanées de l'amour filial et les ovations bruyantes, officielles, organisées à grands frais, que l'on décerne au roi Humbert et à la reine Marguerite dans leur rapide voyage à travers les provinces de la Haute-Italie! Les mesures de police prises partout sur le passage de LL. MM. sont d'ailleurs tellement apparentes et sévères que, pendant leur présence à Gènes, on a pu croire à l'existence d'un complot contre la vie du roi Humbert. Je ne suis pas à même de constater si le bruit en question était fondé ou imaginaire. Tout ce que j'apprends de certain, c'est qu'il y a eu un déploiement de troupes vraiment insolite et que la ville de Gènes offrait, au dire des journaux de l'endroit, l'aspect d'un vaste camp militaire. Il est certain aussi que, tandis que LL. MM. et le prince Amédée, frère du roi, se présentaient au balcon de l'Hôtel-de-Ville pour recevoir les ovations de la foule, le syndic de Gènes a dû les inviter à « ne pas s'exposer inutilement au péril. » Ce détail a paru dans une correspondance du Fanfulla, organe attitré de la Cour du Quirinal.

A l'appui des indices que je vous signalais dans une correspondance récente touchant les tendances des italianismes par rapport à la question d'Orient, voici de nouveaux aveux:

« L'Italie, dit le journal l'Adriatico, a des intérêts très importants à Tunis et en Egypte. Or elle se considérerait gravement offensée si la France et l'Angleterre persistaient à vouloir décider à elles seules la question africaine et la question de la Méditerranée. »

Un autre journal du littoral de l'Adriatique, le Tempo, de Venise, s'écrie « qu'il est grand temps de voir l'Adriatique devenir un golfe italien. »

Au sujet de la question égyptienne, le Courrier d'Italie dit ouvertement que des négociations ont été ouvertes entre les cabinets de Berlin, de Vienne et celui du Quirinal à l'effet d'entamer une action commune contre les projets exclusifs de la France et de l'Angleterre.

**Italie.** — L'Osservatore cattolico de Milan se fait l'écho d'un bruit d'après lequel le roi Humbert serait au château de Monza dans un état de santé assez alarmant.

**Angleterre.** — Le Standard fait observer que l'Angleterre est la seule puissance européenne qui n'ait pas été invitée à envoyer des officiers de son armée aux manœuvres de l'armée russe à Krasnoé-Sélo.

— Voici le texte du discours dont le lord chancelier a donné lecture, au nom de la reine d'Angleterre, à la séance de clôture du Parlement:

« Mylords et gentlemen,

« Je suis heureuse de pouvoir mettre un terme à vos laborieux devoirs.

« Mes relations avec les autres puissances continuent à être cordiales, et mon influence sur elles sera consacrée à maintenir les obligations imposées par les traités et à provoquer et consolider la paix générale.

« Les arrangements territoriaux stipulés dans le traité de Berlin ont été fidèlement exécutés et la délimitation des nouvelles frontières est presque complète. La péninsule des Balkans a été évacuée par l'armée russe, conformément au traité.

« Avec la sanction unanime des puissances signataires du traité de Berlin, il a été pourvu convenablement au gouvernement de la province ottomane de la Roumélie orientale; j'ai donné avec une grande satisfaction mon consentement et l'assurance de mon affection au prince Alexandre de Battenberg, en qualité de prince de Bulgarie.

« Les calamités causées par la dernière guerre ont empêché jusqu'à présent l'adoption des réformes dont le gouvernement ottoman avait reconnu la nécessité; mais j'ai déjà signalé et je continuerai à signaler l'importance qu'il y a pour le gouvernement ottoman à remplir en temps utile ses engagements à ce sujet.

« Sur la suggestion de mon gouvernement, d'accord avec le gouvernement français, un changement a eu lieu dans la vicéroyauté d'Egypte; ce changement était rendu nécessaire par la mauvaise administration de ce pays.

« Le traité conclu avec l'émir d'Afghanistan qui vous a été communiqué, a heureusement terminé la guerre que son prédécesseur m'avait obligée à entreprendre. Par ce traité, les relations d'amitié avec cet Etat sont rétablies, des garanties de paix et de sécurité sont données, et les frontières de l'Inde se trouvent fortifiées.

« L'habileté déployée dans cette guerre par les hommes qui avaient le commandement de mes troupes, anglaises et indigènes, et la bravoure et l'énergique constance des troupes elles-mêmes méritent les remerciements que leur ont adressés les deux Chambres de mon Parlement. Ma reconnaissance est acquise surtout aux princes indigènes qui m'ont offert leur concours, aussi bien qu'à ceux dont les contingents ont coopéré avec nos soldats sur les champs de bataille, et j'ai reconnu dans cette coopération cordiale leur attachement et leurs bonnes intentions envers l'empire de l'Inde.

« Depuis la dernière fois que je me suis adressée directement à vous, mes armées ont été engagées dans une lutte sérieuse avec le souverain natif le plus puissant du sud de l'Afrique. Le plaisir que j'éprouve à les remercier d'avoir si bien maintenu haut l'honneur des armes anglaises est mitigé par le devoir de pleurer le sacrifice de beaucoup de précieuses existences. J'espère que le succès décisif qui a couronné récemment leurs opérations, amènera le prochain rétablissement de la paix sur des bases durables et que mes sujets, dans cette partie

du monde, délivrés ainsi d'un danger auquel, jusqu'à présent, ils étaient constamment exposés, pourront profiter bientôt d'arrangements qui assureront leur prospérité et leur sécurité pour l'avenir.

« Messieurs de la Chambre des Communes,

« Je vous remercie des crédits libéraux que vous avez votés pour le service public.

« Mylords et gentlemen,

« Par la loi sur la discipline de l'armée, vous avez, pour la première fois, placé dans les statuts fondamentaux du royaume, un code complet de lois relatives au service dans l'armée et dans les autres institutions militaires. Vous avez donné une forme claire et précise aux dispositions pour le maintien de la discipline; vous avez amélioré le système de recrutement, et vous avez amendé les règlements qui régissent les conditions de l'appel sous les drapeaux des forces de la réserve.

« Les lois pour la nomination des représentants du ministère public et celles sur la juridiction sommaire des magistrats amélioreront, je l'espère, l'administration de la justice en matière criminelle.

« La situation critique des intérêts agricoles a naturellement attiré votre attention, et j'ai le plaisir de déclarer que, me conformant au désir exprimé dans l'Adresse de la Chambre des Communes, je vais nommer une commission pour faire une enquête sur les causes auxquelles est due la crise et sur les mesures législatives à adopter pour y remédier.

« Je remarque avec satisfaction que vous avez pu étudier l'importante question de l'éducation en Irlande, et que vous avez voté certaines dispositions qui formeront un complément utile des lois de la dernière session sur l'enseignement secondaire. L'instruction primaire dans le pays doit être stimulée par les soigneuses mesures que vous avez prises pour améliorer la situation des instituteurs, et la loi que vous avez votée sur l'éducation universitaire comblera, je l'espère, une lacune pour le progrès de l'enseignement dans les hautes branches de l'administration.

« En vous disant adieu, j'appelle les bénédictions de la Providence sur les travaux que vous avez accomplis durant la session. »

— Un discours de M. Gladstone, prononcé à Chester, reproche au gouvernement de n'avoir pas su arrêter l'ambition de la Russie qui, depuis le traité de Berlin, est plus forte que jamais.

M. Gladstone qualifie la guerre des Zoulous de cruelle et d'inutile et ridiculise l'idée d'occuper Chypre pour faire échec à la Russie.

M. Gladstone, parlant de la dissolution des Chambres, recommande au parti libéral de rester uni pour attaquer incessamment le parti conservateur.

**Etats-Unis.** — Une violente tempête sévit depuis trois jours sur la côte de l'Atlantique et cause de grands dommages.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 20 août.

L'Union se dit autorisée à démentir le bruit d'après lequel le comte de Chambord devrait se rendre en Angleterre ou en Suisse.

Corrs (près Grenoble), 21 août.

Fêtes de la Salette imposantes. Foules immenses et recueillies. S. E. le cardinal-archevêque de Paris présidé, entouré de neuf évêques. La Basilique est remplie nuit et jour. Les messes se célèbrent de minuit à midi à vingt-cinq autels à la fois.

Hier, a eu lieu la consécration de la Basilique par S. E. l'archevêque de Besançon. Le soir, S. G. l'évêque de Fréjus a prononcé un discours émouvant dans la Basilique.

Aujourd'hui, procession solennelle, suivie de la messe pontificale célébrée en plein air par S. E. le cardinal Guibert.

A la fin de la messe, discours de S. G. Mgr Mermillod qui enthousiasme l'assistance. Nous assisterons bientôt au couronnement solennel de la statue de la Vierge.

Temps splendide, nature grandiose. Dieu est avec nous; l'épiscopat encourage les pèlerinages.

PESTH, 20 août.

L'Ellenar dit savoir que le successeur du comte Andrassy, comme ministre des affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise, sera le comte Karolyi, actuellement ambassadeur à Londres, et que cette nomination se fera dans le courant de la semaine.

VARIÉTÉS

Un duel pantagruelique (Suite)

— Non, non, je t'attends, marouffe, dit le comte en se renversant sur la chaise et riant aux éclats... Va, mon garçon, je respectes tes perdreaux... Et, parbleu ! dit-il tout haut quand le domestique fut sorti de la salle à manger et en se relevant comme pour assouplir ses jarrets, je crois que l'on rirait bien au château, si l'on savait que moi, le comte de Capaillan, je vais tirer l'épée avec mons Lagazère.

Quelques secondes après, le domestique entrain dans la grande salle à manger, seule pièce confortable de l'habitation, tenant deux fleurets mouchetés et deux masques.

— Pourquoi ces masques ? demanda Capaillan.

— C'est que, par mégarde ? monsieur pourrait bien me fourrer cela dans l'œil... monsieur ne doit pas être très fort ?

— Tu crois cela ? eh bien, en garde, drôle ! Et Capaillan tomba sous les armes, campé, souple et menaçant.

Le domestique n'était pas mal non plus, une épée à la main. On voyait que le gaillard avait dû ferrailler longtemps.

Mais au bout de quelques secondes, le comte de Capaillan lui envoyait successivement, par attaque et riposte, trois formidables coups, qui firent reculer le valet.

— Eh ! bien, drôle ! s'écria le maître... — J'y suis, monsieur, fit pitoyablement Lagazère ; vous avez gagné.

— Tu auras ta revanche, fit en riant le vieux gourmand, et d'un bond assez léger, ma foi, il tomba sur sa chaise et commença son dîner...

— Ah ! Lagazère, mon garçon, reprit-il aussitôt, retiens bien ceci : lorsqu'il l'arrivera de gagner le pari, fais comme moi, garde tout pour toi !

Et le comte de rire, au grand déplaisir du pauvre hère.

Pendant six mois, l'infortuné Lagazère n'eut le bonheur de battre son maître que deux ou trois fois ; ce qui faisait qu'au lieu d'avoir gagné en acceptant les conditions de cette étrange gageure, il s'était au contraire aliéné la seule chance d'autrefois, c'est-à-dire la générosité de son maître. Aussi faisait-il en secret des études sérieuses sur l'es-crime, et se promettait-il quelque éclatante vengeance.

Les choses pouvaient durer ainsi longtemps encore, et il est plus que probable qu'à la longue l'estomac de Lagazère serait tombé dans un déplorable délabrement, lorsqu'un incident nouveau vint mettre fin, assez brusquement d'ailleurs, à cette lutte entre le maître et le valet.

On était au mardi gras de 1829. A cette occasion, le comte de Capaillan avait reçu du propriétaire du château de Teich, son ami et son voisin, une magnifique poularde, dont la chair fine et délicate est de beaucoup préférable, disent les vrais gourmets, à celle du chapon le mieux engraisé.

(A suivre.)

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Petite poste.

R. P. J. à L. — Emotions calmées. La vérité nettement formulée ménage quelques surprises. Entrevoions avec les yeux l'espérance opérations de votre Cénacle. Nous ne flairons pas de déception. Homogénéité plus que nécessaire dans les circonstances présentes. Calendrier parvenu à temps. Il respire d'admirables dispositions apostoliques. Tel père, tel fils. Salut de la colonie. Suite au prochain numéro.

M. L. P. à C. — Reçu précieux manuscrit. Merci pour ce laborieux travail. Lirons lettre plus tard. Tacherons d'y répondre. Heures filent rapidement. Songeons souvent au toit paternel.

Notions élémentaires

D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné : fr. 0 35 centimes,

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LFS

TABLEAUX DE LA SOCIÉTÉ OLÉOGRAPHIQUE

Dimension en centimètres	Sujets	Auteurs	PRIX			
			des tableaux		sur toiles.	
Largeur	Hauteur		fr.	c.	fr.	c.
53	72	La mort de saint Joseph	20		22	
53	72	Le S. Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite-Marie	20		22	
53	72	Angé jouant du luth	20		22	
49	72	Saint Antoine de Padoue	20		22	
52	69	S.-Cœur de Jésus (5 <sup>e</sup> éd.)	15		17	
52	69	S.-Cœur de Marie (2 <sup>e</sup> éd.) pendant	15		17	
52	67	Saint François d'Assises	15		17	
50	50	La Madone du Magnificat	20		22	
50	50	La Madone à la grenade	20		22	
47	63	La Vierge Imm. avec sainte Agnès	10		12	
47	63	Maria Mater Amabilis	15		17	
47	63	Maria Mater Dolorosa	15		17	
46	63	Saint Joseph avec Jésus enfant	20		22	
44	62	Sainte Agnès	15		16	50
55	62	Saint Louis de Conzague	15		16	50
45	62	Saint Antoine, abbé	15		16	50
44	62	Saint Stanislas Kostka	15		16	50
45	62	Saint François de Paule	15		16	50
55	62	Le Bienheureux Joseph Labre	15		16	50
55	62	Saint François de Sales	15		16	50
45	62	Sainte Cécile	15		16	50
45	62	S.-Cœur de Jésus (av. perfect.)	15		16	50
44	60	N.-D. du Sacré-Cœur de Jésus	15		16	50
37	51	Sacré-Cœur de Jésus	10		11	50
37	51	Saint-Cœur de Marie pendant	10		11	50
37	51	La B. Marguerite-Marie Alacoque	10		11	50
37	51	La Vierge Immaculée	10		11	50
37	51	Saint Léonard de Port-Maurice	10		11	50
37	61	Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX	10		11	50
37	51	Saint Bernardin de Sienna	10		11	50
37	51	La mort de saint Joseph	10		11	50
37	51	La Vierge des douleurs	10		11	50
37	51	La Vierge Marie.	10		11	50
37	51	Eccé Homo pendant	10		11	50
37	51	Saint Zite	10		11	50
37	51	N.-D. du perpétuel secours	10		11	50
37	51	L'Ange gardien	10		11	50
37	51	Sainte Philomène	10		11	50
—	—	La Sainte famille	10		11	50
40	50	La B. Vierge en prière	10		11	50
27	40	Saint Jean-Baptiste enfant	5		6	50
26	35	S. François d'Assises	5		6	50
66	35	S. François de Paule pendant	5		6	50
62	35	Sainte Marie Madeleine	5		6	50
22	35	Marie avec Jésus enfant	5		6	50
26	31	Eccé Homo	5		6	50
62	31	La Vierge des douleurs	5		6	50

ANNALES

CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

J. CHANTREL rédacteur en chef.

Prix d'abonnement pour la Suisse : 16 francs pour un an.

On s'abonne à l'Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, doit être adressé franco à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Romont hôtel du Cerf, mercredi 27, à Bulle hôtel du Cheval-Blanc, jeudi 28 août. (318)

LA PATE PECTORALE STOLLWERCK

Employée suivant les indications pour son usage qui se trouvent sur chaque paquet ; guérit dans un court délai toutes les irritations de la gorge et de la poitrine, même les plus opiniâtres. En vente à Fribourg, Pharmacie Müller. (87)

Actualités

L'enfant maudit, par Raoul de Navery. 3 fr. Prix :  
Le Château des abîmes, par Raoul de Navery. 3 fr. Prix :  
Les Robinsons de Paris, par Raoul de Navery. 3 fr. Prix :  
La Goutte de miel, par M<sup>lle</sup> Marie Le Bourgeois. 3 fr. Prix :  
Les Triomphes de Mauviette, par M<sup>lle</sup> Marie Le Bourgeois. 3 fr. Prix :  
Vicomtesse de Pitray, née de Ségur. 2 fr. Prix :  
Les aventures de Jean Paul Riquet, par M<sup>lle</sup> Marie Maréchal. 3 fr. Prix :  
Maitresse et servante, par Luitold, avocat, ancien bâtonnier. 3 fr. Prix :  
1<sup>er</sup> Frontispice — Allégorie de la sainte Vierge dans les figures de l'ancien et du nouveau testament. — 2<sup>e</sup> L'Annonciation. — 3<sup>e</sup> La Vierge miraculeuse du sanctuaire de la Consolata de Turin. — 4<sup>e</sup> L'Assommoir. — 5<sup>e</sup> Notre-Dame de Lourdes. Prix : 10 c. l'ex. 90 c. la douz. 5 fr. le cent. 40 fr. le mille.

CATALOGUE

DES Indulgences du Saint-Rosaire. APPROUVÉ PAR LA S. CONGRÉGATION DES INDULGENCES, LE 18 SEPTEMBRE 1882. Extrait soit du sommaire confirmé par le Pape Innocent XI et inséré dans le bref N<sup>o</sup> per pro parte, donné à Rome le 31 juillet 1679, soit d'autres dispositions des Pontifes Romains, ses successeurs. Un grand tableau, prix 50 cent (Imprimerie catholique)

ON TROUVE

A l'imprimerie catholique, Un grand choix de romans chrétiens des meilleurs auteurs, à fr. 1,50, 2 et 3.

Occasion unique Images-photographiques

du B. P. Canisius parfaitement ressemblantes, avec prières au dos et dentelles. Prix de la douzaine : 50 cent.

BOURSE DE PARIS

19 août	20 août
AU COMPTANT	
97 68	97 68
83 20	83 20
117	117
100	100
135	135
A TERME	
83 12	83 12
117	117
79 10	79 10
92	92
69 75	69 75
812 50	812 50
740	740
891 25	891 25
691 25	691 25
593 75	593 75
725	725

BOURSE DE GENEVE DU 20 JUILLET

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
5 0/0 Genevois	—	—	—	97
5 1/2 0/0 Fédéral	—	—	102 1/2	—
5 0/0 Italien	—	79 15	79 15	79 20
4 0/0 Etats-Unis	—	—	—	—
Oblig. Domaniales ital.	518	—	518	—
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0	—	—	512 50	214
Oblig. Ville Genève, 1861	—	—	—	—
Ouest-Suisse, 1856-57-61 id. empr. 1879.	452 25	—	453 75	—
Suisse-Occidentale, 1875.	1005	—	1005	—
Jongne-Eclépens	—	—	350	—
Franco-Suisse	—	—	346 25	350
Lyon-Genève	350	—	350	352 50
Lomb. et Sud-Austriche	263 50	263 50	263 50	260 50
id. nouvelles.	264	—	263 25	263 50
Autrichiens 1868	—	—	—	247 50
Livournaises	—	—	246	255
Méridionales	255	—	254	255
Bons-Méridionaux	530	—	529	531
Romaines	—	—	—	—
Est-Ten. Virg. et Georg.	—	—	—	2120
Central-Pacifique	—	—	—	—
Obl. Soc. Immob. genev.	—	—	—	—

ACTIONS

	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale	100	98 75	98 75	100
Central-Suisse	258 75	258 75	257 50	258 75
id. nouveau	—	—	—	—
Nord-Est-Suisse	—	163 75	163 95	165
Saint-Gothard	—	—	275	277 50
Union-Suisse privilégiée.	—	—	—	—
Autrichiens	—	—	—	—
Banque du Commerce	—	—	—	—
Banque de Genève	—	—	—	—
Comptoir d'Escompte	—	—	—	645
Association Financ. de Genève	—	690	690	695
Banque Fédérale	422 50	422 50	421 25	422 50
Banque comm. de Bâle	—	—	—	—
Crédit Suisse	—	—	—	—
Crédit Lyonnais	740	740	738 75	740
Banque de Paris	812 50	—	811 25	810
Banque de Mulhouse	—	—	—	540
Alsace et Lorraine	—	—	—	—
Industrie genev. du Gaz	—	—	735	745
Omnium genevois	—	—	—	—
Soc. Immob. genevoise	—	—	—	395
Immeub. des Tranchées	—	—	—	800
Remboursables Sétif	—	—	—	507 50
Parts de Sétif	—	—	—	310
Tabacs italiens	—	—	—	800